



Bordeaux, le 6 décembre 2010

N/Réf. : CODEP-BDX-2010-065707

**Géologie-Environnement-Conseil**  
**30, rue de la République**  
**09200 SAINT GIRONS**

**Objet :** Inspection n° INS-2010-BOR-097 du 27 octobre 2010  
Contrôle de la conformité des pratiques de l'établissement dans le cadre de l'agrément délivré  
comme organisme habilité à procéder aux mesures de l'activité volumique du radon

Monsieur,

En application de l'article R. 1333-15-1 du code de la santé publique, Messieurs Philippe BELLION et David SABATIER, inspecteurs de la radioprotection, ont procédé le mercredi 27 octobre à un contrôle de la conformité des pratiques de votre organisme aux exigences de la décision n°2009-DC-0134 de l'ASN.

Les inspecteurs ont examiné successivement l'organisation générale de l'établissement, les caractéristiques des prestations réalisées en application de l'article R. 1333-15 du code de la santé publique et les dispositions mises en oeuvre permettant d'assurer la qualité de ces interventions, en particulier sur les thèmes de la qualification, du respect des normes de mesurage en vigueur et de l'adéquation des matériels utilisés. Les inspecteurs ont ensuite procédé par sondage à la vérification de rapports d'intervention.

L'inspection n'a pas mis en évidence d'écart réglementaire. L'ensemble des tâches de l'activité soumise à agrément est exercé par une seule personne. Elle est titulaire des qualifications réglementaires requises et a connaissance de la réglementation applicable. Les matériels de mesure utilisés font partie de ceux mentionnés dans les normes de mesurage en vigueur, leurs conditions de mise en oeuvre et de stockage n'appellent pas d'observation particulière.

La consultation des rapports d'intervention n'a pas révélé d'écart vis à vis des prescriptions mentionnées au point 5.5.1 de la norme NF M 60-771.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,  
et par délégation,  
l'adjoint au chef de la division de Bordeaux**

Signé par

**Jean-François VALLADEAU**